

**Le mardi 31 mars 2015**  
À 20 h 30 – Salle l'Amphi  
Pôle intercommunal du Pays de Meslay-Grez

Étaient présents :

Commune	Nom	Prénom
ARQUENAY	LANGLOIS	Gustave
BALLEE	MERSCH	Emmanuel
BALLEE	HUBERT	Sébastien
BANNES	LAVOUE	Christian
BEAUMONT PIED DE BOEUF	GANGNAT	Pascal
CHEMERE LE ROI	BESNIER	Evelyne
COSSE EN CHAMPAGNE	HERBERT	Christian
EPINEUX LE SEGUIN	COTTEREAU	Michel
GREZ EN BOUERE	LASSALLE	Jean-François
GREZ EN BOUERE	PERTHUE	Evelyne
GREZ EN BOUERE	GAUDIN	Joseph
LA BAZOUGE DE CHEMERE	LEGEAY	Franck
LA CROPTE	LAMBERT	Paul
LE BIGNON DU MAINE	BELLAY	Jean-Louis
LE BURET	METEREAU	Elisabeth

MAISONCELLES DU MAINE	GENDRON	Didier
MESLAY DU MAINE	LAUNAY	Noëlle
MESLAY DU MAINE	POULAIN	Jean-Marc
MESLAY DU MAINE	GAUTIER	Huguette
MESLAY DU MAINE	BORDIER	Pierre
MESLAY DU MAINE	BOULAY	Christian
MESLAY DU MAINE	TAUNAIS	Maryse
MESLAY DU MAINE	BRAULT	Jacques
PREAUX	FOUCAULT	Roland
RUILLE FROID FONDS	CHAUVIN	Christophe
SAINT BRICE	BOISSEAU	André
SAINT CHARLES LA FORET	ABAFOUR	Michel
SAINT DENIS DU MAINE	BOIZARD	Bernard
SAINT LOUP DU DORAT	BREHIN	Jean-Claude
VILLIERS CHARLEMAGNE	BUCHOT	André

Étaient absents excusés :

Messieurs:

Ferran David qui a donné pouvoir à Launay Noëlle, Lochu Gérard, Chauveau Jacky, Avallart Pierre, Landelle Jean-Luc, Pennel Ludovic, Sabin Jacques, Norbert Bouvet Conseiller Général;

Mesdames:

Rapin Yveline, Mahieu Céline, Marie-Claude Morand, Monneret Françoise, Helbert Marie-Claude, Frétygné Cécile Frétygné a donné pouvoir à André Buchot.

Assistaient également à la séance:

Sylvie Landelle – DGS

Anne-Sophie Saget, chargée de mission à l'économie et au développement local

## Ordre du jour

- Procès-verbal de la séance du 24 mars 2015,
- Dossier SCoT ; bilan de la concertation et arrêt du projet.
- Affaires financières.

### Dossier N°1 – Procès-verbal séance du 24 mars 2015

Le Président ouvre la séance et présente aux membres du Conseil Communautaire le procès-verbal de la séance 24 mars 2015.

#### AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Les membres du Conseil Communautaire présents à la dite séance approuvent le procès-verbal à l'unanimité.

### Dossier N°2 – Dossier SCoT ; Bilan de la concertation et arrêt du projet

- Le cabinet SIAM présente aux membres du Conseil Communautaire le bilan de la concertation mise en œuvre au cours de la procédure d'élaboration du SCoT du Pays de Meslay-Grez

## Bilan de la concertation et arrêt du projet



Études, animation et coordination pour l'élaboration  
du SCoT du Pays de Meslay - Grez

### Conseil Communautaire n°3

Présentation du bilan  
de la concertation



Mardi 31 mars 2015



## Rappel réglementaire

### Article R.122-9 du Code de l'Urbanisme :

« La délibération qui arrête un projet de schéma de cohérence territoriale **peut simultanément tirer le bilan de la concertation**, en application du III de l'article L. 300-2.

Elle est affichée pendant un mois au siège de l'établissement public et aux mairies des communes membres concernées. »

**Le document intitulé « Bilan de la concertation » est intégré dans le dossier de SCoT arrêté par le Conseil Communautaire.**

Délibération du 18 octobre 2011 définissant les modalités de la concertation (L. 122-6 du Code de l'Urbanisme)

Bilan de la concertation

« Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De mettre en place pendant l'élaboration du projet, avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées les **modalités de concertation suivantes** :

→ **Ouverture d'un point d'information** sur l'état d'avancement de l'étude du SCoT au Pôles intercommunal du Pays de Meslay-Grez et sur son site internet avec une possibilité pour le public de formuler des suggestions sur les objectifs affichés du dossier en cours.

→ Mise en place de **document d'information** dans les 23 communes du Pays de Meslay-Grez.

→ Insertion **d'articles dans la presse écrite et dans le bulletin d'information intercommunal** du Pays de Meslay-Grez.

→ Organisation de **toutes réunions qui s'avèreraient utiles**, tant auprès des assemblées communales ou intercommunales qu'auprès du public. »

## Les outils mis en oeuvre

### 1 - Ouverture d'un point d'information

→ Informations régulières mises à la disposition du public au Pôle intercommunal du Pays de Meslay-Grez, en fonction de l'état d'avancement des différentes phases pour l'élaboration du projet de SCoT.



→ Informations régulières également sur le site Internet de la Communautés de Communes (rubrique « Actus ») et rubrique « SCoT », avec notamment le rappel des phases d'élaboration du projet de SCoT, la mise en ligne des documents du projet de SCoT : diagnostic, état initial de l'environnement, PADD, DOO, documents sur les expositions successives sur le projet de SCoT...



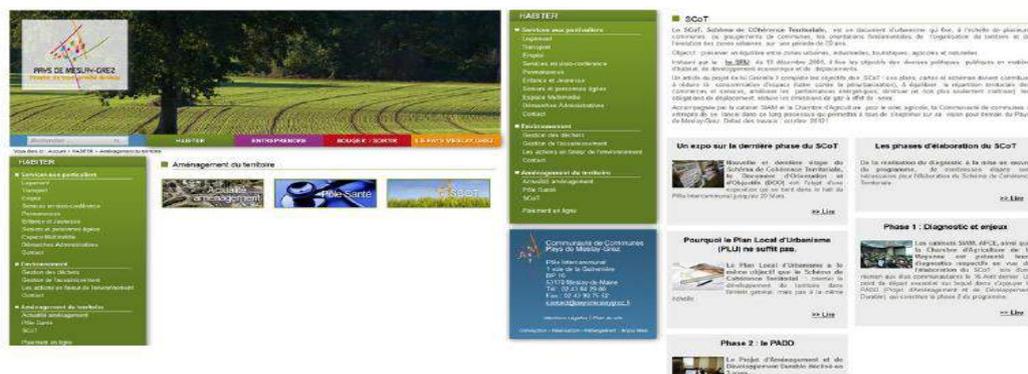
→ Informations sur les 6 panneaux lumineux implantés sur les 6 pôles structurants du territoire du SCoT : dates et lieux des réunions publiques, exposition SCoT itinérante...

## Les outils mis en oeuvre

### 2 - Mise en place de documents d'information

→ Informations régulières sur l'état d'avancement du projet de SCoT au Pôle intercommunal du Pays de Meslay-Grez et sur le site Internet de la Communautés de Communes (rubrique « Actus ») et rubrique « SCoT ») ont permis aux 23 communes de relayer ces informations au sein de leurs instances (Conseils Municipaux, réunions techniques...).

→ Une rubrique SCoT sur le site internet de la Communauté de Communes :



**Les outils mis en oeuvre**

**Bilan de la concertation**

**3 - Insertion d'articles dans la presse écrite et dans le bulletin d'information intercommunal du Pays de Meslay-Grez**

→ Parution d'articles sur le projet de SCoT dans la presse locale.

→ Parution d'articles sur le projet de SCoT dans le bulletin d'information intercommunal du Pays de Meslay-Grez



**PAYS DE MESLAY-GREZ**  
**Le territoire définit son projet d'aménagement et de développement**  
**Pays de Meslay-Grez : objectif 18000 habitants dans quinze ans**



**La deuxième phase du Scot en cours**

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est en cours de mise à jour. Cette deuxième phase vise à définir les orientations stratégiques de développement du territoire. Les élus du Pays de Meslay-Grez ont réuni pour discuter de ces enjeux. L'objectif est de définir un cadre d'aménagement et de développement durable pour les quinze prochaines années, en tenant compte des enjeux démographiques, économiques, sociaux et environnementaux.

**DOSSIER**  
**Pays de Meslay-Grez : Quel visage demain ?**

Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)  
 Un Territoire à Énergies Positives (TEPOS)  
 future piscine intercommunale  
 Le pôle Santé, les Centres d'Incendie et de Secours

**Les outils mis en oeuvre**

**Bilan de la concertation**

**Aménagement du territoire**

**INFOS POINT COM**  
 LE JOURNAL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MESLAY-GREZ

**Notre territoire à l'horizon 2035**  
**Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**

Veritable projet politique du territoire, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) exprime les enjeux du développement pour les 20 prochaines années. Il doit anticiper sur le plan du territoire aux côtés des agglomérations de Laval, d'Ernée, de Château-Gontier et de Sablé-sur-Sarthe.

Présenté aux habitants du Pays de Meslay-Grez le 23 septembre dernier par le cabinet S&AB en charge du dossier, cette nouvelle étape du Schéma de Cohérence Territoriale fait suite au diagnostic de la situation socio-économique, environnementale, et agraire du territoire. La présence de 80 personnes (élus, entrepreneurs, habitants) à cette réunion publique élargie contribue au sujet abordé aux habitants du Pays de Meslay-Grez.

**Attractivité et dynamisme économique, les grands enjeux du territoire :**  
 Le diagnostic a relevé les atouts sur lesquels le territoire de la communauté de communes du Pays de Meslay-Grez peut appuyer pour assurer un développement de qualité.  
 L'attractivité résidentielle et la croissance démographique ont engendré, depuis le début des années 2000, une hausse de la demande en logements. Le développement économique d'accompagnement d'une dynamique économique centrée autour de l'agriculture et de l'industrie locale.

**Assurer l'équilibre des territoires : Être préservé des espaces naturels et dynamique de développement**

- Valer le patrimoine et gérer durablement les paysages
- Préserver les espaces naturels, irrigués et agricoles
- Définir une stratégie d'entretien et de gestion des espaces de loisir et de sports
- Assurer la qualité de l'eau
- Assurer la qualité de l'air
- Assurer la qualité de la vie
- Assurer la qualité de l'habitat
- Assurer la qualité de l'énergie
- Assurer la qualité de l'emploi
- Assurer la qualité de l'éducation
- Assurer la qualité de la culture
- Assurer la qualité de la santé
- Assurer la qualité de la sécurité
- Assurer la qualité de la justice
- Assurer la qualité de la participation
- Assurer la qualité de la transparence
- Assurer la qualité de l'éthique
- Assurer la qualité de la responsabilité
- Assurer la qualité de la confiance
- Assurer la qualité de la coopération
- Assurer la qualité de la solidarité
- Assurer la qualité de la citoyenneté
- Assurer la qualité de la démocratie
- Assurer la qualité de la justice sociale
- Assurer la qualité de la justice économique
- Assurer la qualité de la justice environnementale
- Assurer la qualité de la justice spatiale
- Assurer la qualité de la justice temporelle
- Assurer la qualité de la justice intergénérationnelle
- Assurer la qualité de la justice internationale
- Assurer la qualité de la justice universelle

**Un plan d'actions décliné en 3 thématiques**

Organiser un développement résidentiel durable à l'échelle du territoire

Le développement doit répondre à l'augmentation démographique prévue (17 400 habitants dans le Pays de Meslay-Grez en 2035).  
 Il favorise le développement de la commune pôle de Meslay-le-Main avec la construction de 2075 nouveaux logements du territoire sur cette commune, renforcée le rôle et le poids des zones de proximité de Baille, Boitegny, Reine, Crêt-en-Seudre, Villiers-Charlemagne et devra conforter les bourgs et villages.  
 Il s'agit également de maintenir et pérenniser l'offre de proximité en matière d'équipements, de services et de commerces du territoire.  
 Le maintien de l'attractivité résidentielle se fera à travers une programmation en logement modeste (118 logements programmés par lot) et réajustée sur les communes les moins équipées et les moins denses. L'accès sera mis sur l'amélioration des conditions de confort et la réhabilitation des logements anciens plutôt que le développement de zones pavillonnaires, gourmandes en ressources foncières.  
 En matière de déplacement, transports en commun, pratique de conduite, modes doux et aménagement de réseau routier seront à développer.

Pérenniser le tissu économique local et renforcer l'attractivité territoriale

Le développement des activités économiques du territoire s'appuiera sur les pôles existants, avec une offre diversifiée et qualitative (intégration paysagère, qualité architecturale, notamment en très haut débit des zones d'activités existantes et futures).  
 On privilégiera une offre immobilière d'entreprises faite de petits lots immobiliers (de 100 à 300 m<sup>2</sup>) et bâtiments industriels, ainsi que le développement de nouvelles activités tertiaires.  
 La politique d'aménagement commercial durable devra favoriser le maintien des commerces en centre-bourg et conforter l'offre commerciale structurée sur la commune de Meslay-le-Main.  
 Le maintien de la dynamique agricole du territoire est fondamentalement et l'activité touristique devra s'appuyer sur le potentiel naturel et patrimonial du territoire.

Valoriser le cadre de vie et l'environnement

L'absorption de l'augmentation démographique (besoin de logements) et la croissance de l'activité économique (besoin de foncier) devront se faire en veillant à préserver l'environnement et gérer durablement les principaux habitats et espaces naturels à fort intérêt écologique, à conserver les caractéristiques architecturales et paysagères du territoire, tout en étant économe en espaces agricoles, naturels et forestiers.  
 Intégrer les normes de type HQE pour les constructions nouvelles comme anciennes, développer des énergies propres pour un territoire économe et producteur d'énergie.  
 Encourager une gestion plus économe de l'eau et préserver la qualité de la ressource, limiter la production de déchets et renforcer les processus de valorisation, telles sont les mesures environnementales prévues dans le projet.  
 Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables sera intégré sur [www.paysmeslaygrez.fr](http://www.paysmeslaygrez.fr)

## Les outils mis en oeuvre

### 4 - Les réunions prévues

→ **54 réunions** depuis le début de la procédure.

		Réunions organisées au cours de la procédure jusqu'à l'arrêt du projet de SCoT
Réunions de pilotage et de décision	Bureau Communautaire	4
	Conseil Communautaire (diagnostic et enjeux, débat PADD, arrêt du projet de SCoT)	3
Réunions de travail	Commissions thématiques (PADD, DOO)	12
	Réunion PPA	3
	Réunions territorialisées (avec les communes)	23
	Comités techniques	5
Réunions d'information et d'échanges	Réunion de lancement de la procédure	1
	Présentation du PADD en CDCEA	1
	Réunions publiques	2
<b>TOTAL</b>		<b>54</b>



9

## Les outils mis en oeuvre

### 4 - Les réunions prévues

→ **2 réunions publiques** :

De nombreux échanges avec les participants, qui ont donné l'occasion au Président de la Communauté de Communes de préciser le projet de SCoT sur certains points, de justifier la position des élus.

Une contribution écrite de l'association Entre Bellebranche et Taude, débattue au cours de la réunion publique du 02 mars 2015.

Une prise en compte de certaines remarques dans le projet de SCoT..

## Bilan de la concertation

Études, animation et coordination pour l'élaboration du SCoT du Pays de Meslay - Grez

### Réunion publique

#### Quel devenir pour le Pays de Meslay-Grez ?



**23 septembre 2014**

Études, animation et coordination pour l'élaboration du SCoT du Pays de Meslay - Grez

### Réunion publique

#### Présentation du projet de SCoT



**Lundi 02 mars 2015**




## Les outils mis en œuvre

### 5 - Réalisation d'expositions itinérantes

#### Bilan de la concertation



→ Formalisation de **12 panneaux d'exposition** en phase diagnostic, PADD et DOO.

**Trois séries** de panneaux d'exposition ont été réalisés :



Quatre panneaux produits en juillet 2013 sur les conclusions du diagnostic et de l'état initial de l'environnement (EIE).

Quatre panneaux produits en septembre 2014 sur la présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et de ses grands objectifs.

Quatre panneaux produits en mars 2015 sur la présentation du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).

## Les résultats de la concertation

#### Bilan de la concertation

→ Respect de l'ensemble des modalités de concertation fixées lors de la délibération du 18 octobre 2011.

→ Une démarche participative mise en place.

→ Une large communication sur le dossier de SCoT.

→ Une bonne mobilisation des acteurs locaux.

→ De nombreux échanges lors des réunions publiques.

→ Peu de contributions écrites dans le « Livre d'Or » ; un PADD associatif proposé par l'association Entre Bellebranche et Taude.

Un dossier partagé que la Communauté de Communes devra continuer d'accompagner localement après l'arrêt du projet de SCoT (phase d'approbation du SCoT, puis suivi de la mise en œuvre du schéma).

### AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

➤ **Après avoir entendu le bilan de la concertation mise en œuvre au cours de la procédure d'élaboration du SCoT du Pays de Meslay-Grez.**

**Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Approuve le bilan de la concertation mise en œuvre au cours de la procédure d'élaboration du SCoT, exposé de manière détaillée dans le dossier « Bilan de la concertation » joint au dossier de SCoT arrêté.**

- **Le cabinet SIAM présente aux membres du Conseil Communautaire l'arrêt du projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Meslay-Grez.**



Études, animation et coordination pour l'élaboration  
du SCoT du Pays de Meslay - Grez

## Conseil Communautaire n°3

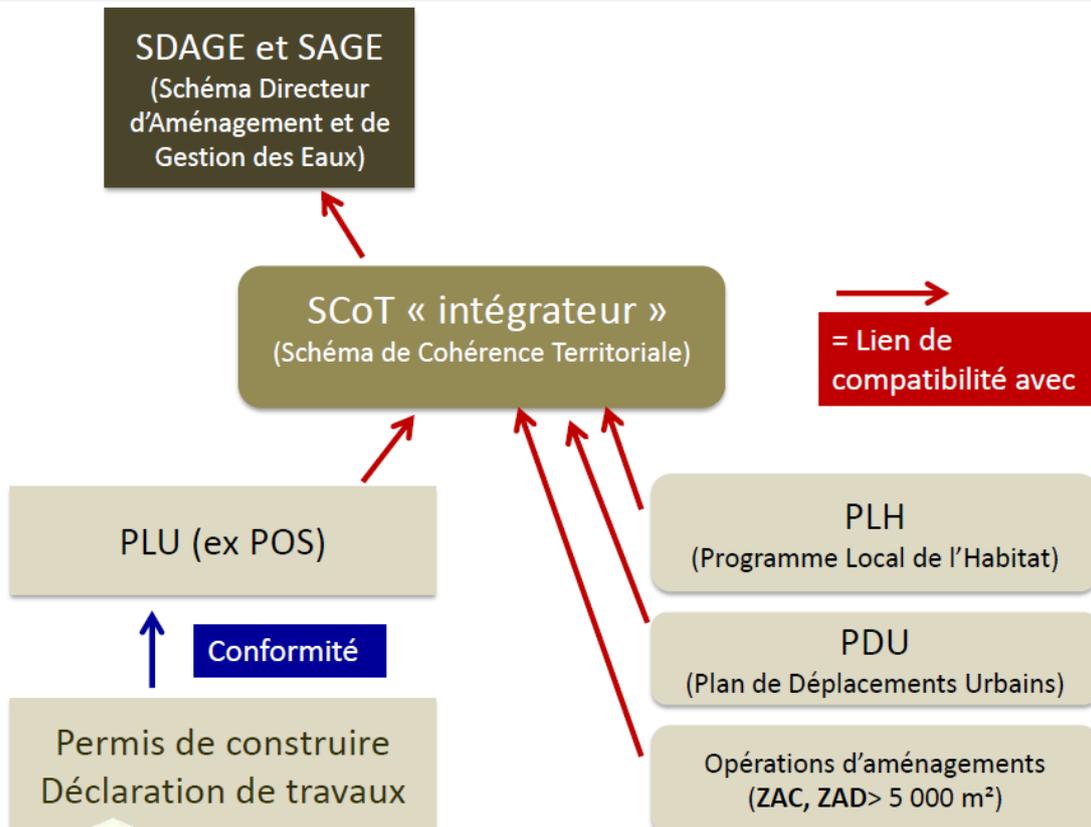
Arrêt du projet de SCoT



Mardi 31 mars 2015



### Une hiérarchie dans la réglementation de l'urbanisme



## Contenu réglementaire du dossier de SCoT

**Un P.A.D.D.** Non opposable  
Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Le **projet politique** à l'horizon 20 ans

**Un Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)**  
Assorti de documents graphiques

Les **règles** du SCoT



Opposable

**Prescriptions** et recommandations

**Un Rapport de Présentation** Non opposable

La **justification** du SCoT



Justification du projet



Evaluation Environnementale

## Une procédure d'élaboration en deux temps

Diagnostic et enjeux

Objectifs et orientations

Formalisation du projet de SCoT

Consultation des PPA (avis = 3 mois)

Avis de la CDPENAF\*

Enquête publique (1 mois)

Modifications du projet de SCoT

Contrôle de légalité (2 mois)

SCoT exécutoire

Mise en œuvre et suivi

Bilan à partir de la 6<sup>ème</sup> année (obligation réglementaire)

2015

**Arrêt** par le Conseil communautaire du projet du SCoT

2015

2015  
(déc)

**Approbation** par le Conseil communautaire du SCoT

2021  
(déc)



\* CDPENAF = Commission Départementale de Protection des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers

## Rappel des principales étapes de la procédure

<b>18 octobre 2011</b>	<i>Conseil communautaire</i>	Délibération sur l'engagement de la procédure d'élaboration du SCoT
<b>Septembre 2012</b>		Engagement des études
<b>16 avril 2013</b>	<i>Conseil communautaire SCoT n°1</i>	Diagnostic, état initial de l'environnement et enjeux
<b>Année 2013</b>		Définition du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables)
<b>21 janvier 2014</b>	<i>Conseil communautaire SCoT n°2</i>	Débat sur le PADD
<b>Année 2014</b>		Définition du contenu du DOO (Document d'Orientation et d'Objectifs)
<b>31 mars 2015</b>	<i>Conseil communautaire SCoT n°3</i>	Bilan de la concertation. Arrêt du projet de SCoT.



## Le PADD : trois axes de développement pour le territoire de la CC du Pays de Meslay-Grez

Non opposable

Le projet politique à l'horizon 20 ans



Un P.A.D.D. en 3 axes :

**Axe I – Organiser un développement résidentiel durable à l'échelle du Pays de Meslay-Grez**

**Axe II – Pérenniser le tissu économique local et renforcer l'attractivité territoriale**

**Axe III - Valoriser le cadre de vie et l'environnement**

## Le D.O.O. (Document d'Orientation et d'Objectifs)

**Opposable**

Les règles du SCoT

La structure du D.O.O. reprend la trame du P.A.D.D. :



**Axe I – Organiser un développement résidentiel durable à l'échelle du Pays de Meslay-Grez**

**Axe II – Pérenniser le tissu économique local et renforcer l'attractivité territoriale**

**Axe III - Valoriser le cadre de vie et l'environnement**

## Le Rapport de présentation

**Non opposable**

La justification du SCoT

5 volets composent le Rapport de présentation :

Volet n°1 : introduction et résumé non technique.

Volet n°2 : diagnostic stratégique.

Volet n°3 : état initial de l'environnement.

Volet n°4 : évaluation environnementale.

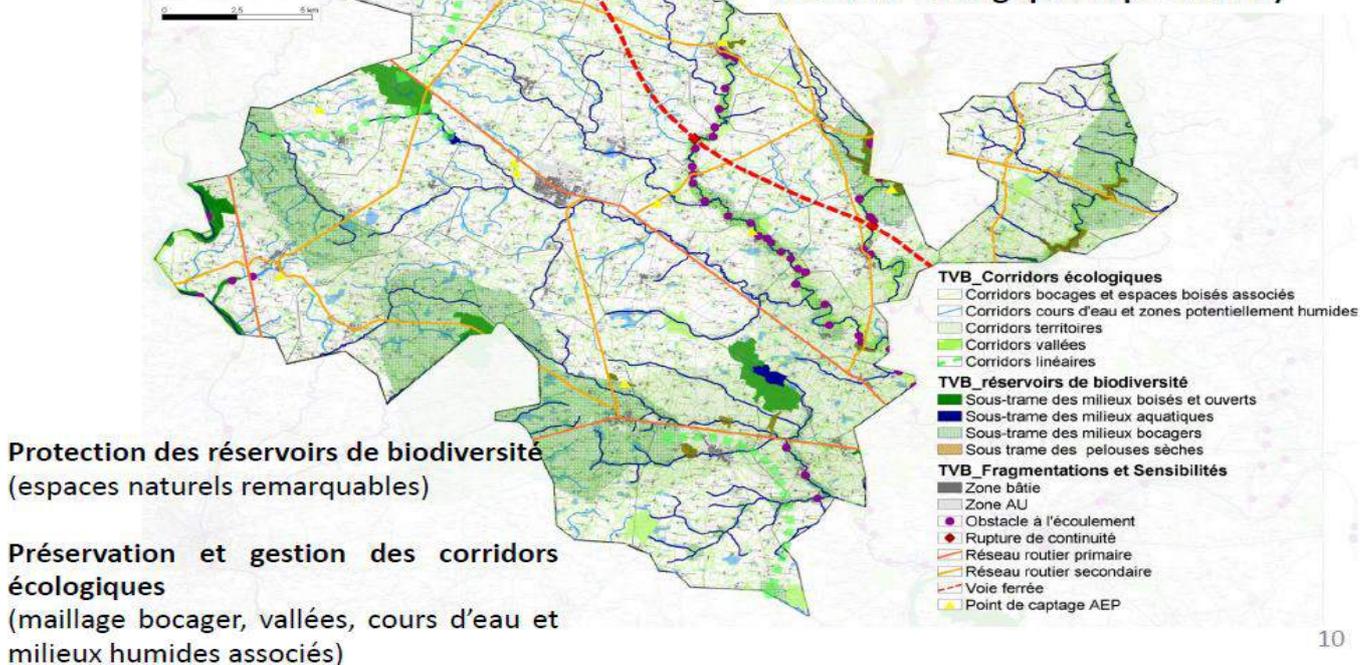
Volet n°5 : suivi du SCoT.



## Synthèse du projet de SCoT

### 1 - Sur le thème de la biodiversité et des milieux naturels

#### Document graphique : Trame Verte et Bleue (réservoirs de biodiversité et corridors écologiques à préserver)



10

## Synthèse du projet de SCoT

### 1 - Sur le thème de la biodiversité et des milieux naturels

**Les réservoirs de biodiversité** sont déclinés par sous-frames relatives aux différents milieux :

Sous-trame des milieux boisés et ouverts : **inconstructibles**.

Sous-trame des milieux aquatiques : **préserver un espace tampon** entre toute nouvelle construction et les berges des cours d'eau.

Sous-trame des milieux bocagers : tenir compte des **recommandations** du Schéma Régional de Cohérence Ecologique du Pays de la Loire (SRCE).

Sous-trame des pelouses sèches : **à préserver**.

## Synthèse du projet de SCoT

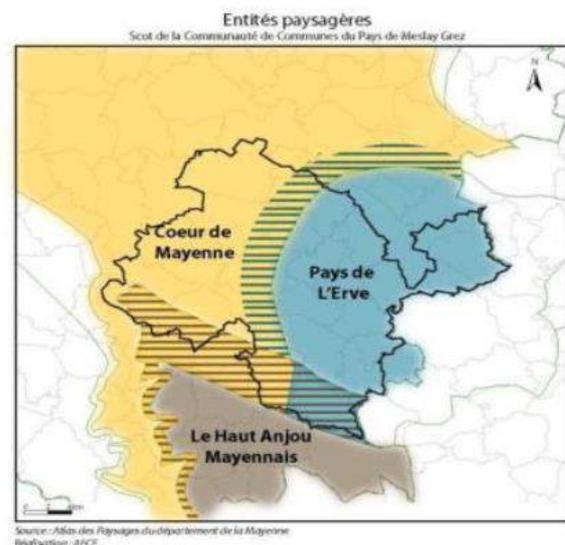
### 2 - Sur le thème des paysages

#### Conserver et renforcer les éléments identitaires paysagers du territoire

- Valorisation des caractéristiques de chaque entité.
- Principe d'intégration paysagère soignée.

#### Développer un habitat respectueux de l'environnement et conforme à l'identité patrimoniale du Pays :

- Valorisation du patrimoine.
- Logique de projet urbain maîtrisé.



## Synthèse du projet de SCoT

### 3 - Sur le thème des ressources et des risques

#### L'énergie

- Maîtrise des consommations énergétiques et réduction des GES (forme urbaine : bioclimatisme et compacité).
- Développement des énergies renouvelables : exploiter le potentiel local mobilisable (éolien, biomasse, bois, solaire).

#### L'eau

- AEP : périmètre de protection des captages.
- AEP: compatibilité des projets avec la capacité de la ressource.
- Assainissement : ouverture à l'urbanisation prioritaire dans les secteurs desservis par un assainissement collectif, et conditionnée par la capacité de traitement des eaux usées.
- Eaux pluviales : principe d'une gestion alternative (infiltration, récupération).

## Synthèse du projet de SCoT

### 3 - Sur le thème des ressources et des risques

#### Les déchets

- Poursuivre un objectif de réduction des déchets.
- Poursuivre un objectif de développement de leur valorisation.
- Optimiser la gestion des déchets dans les opérations d'aménagement et intégration paysagère des ouvrages.

#### Les risques et nuisances

*Inondation – cavités souterraines – transport de matière dangereuse – risque industriel - pollution*

- Développement urbain situé hors périmètre de risque.
- Les documents d'urbanisme identifient les secteurs à risques et y appliquent un règlement adapté (les communes s'appuient pour cela sur les documents existants et réalisent leur DICRIM- Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs).
- Prise en compte des sites et sols pollués (à partir des données BASIAS-BASOL).
- Préservation de la qualité de l'air.

14

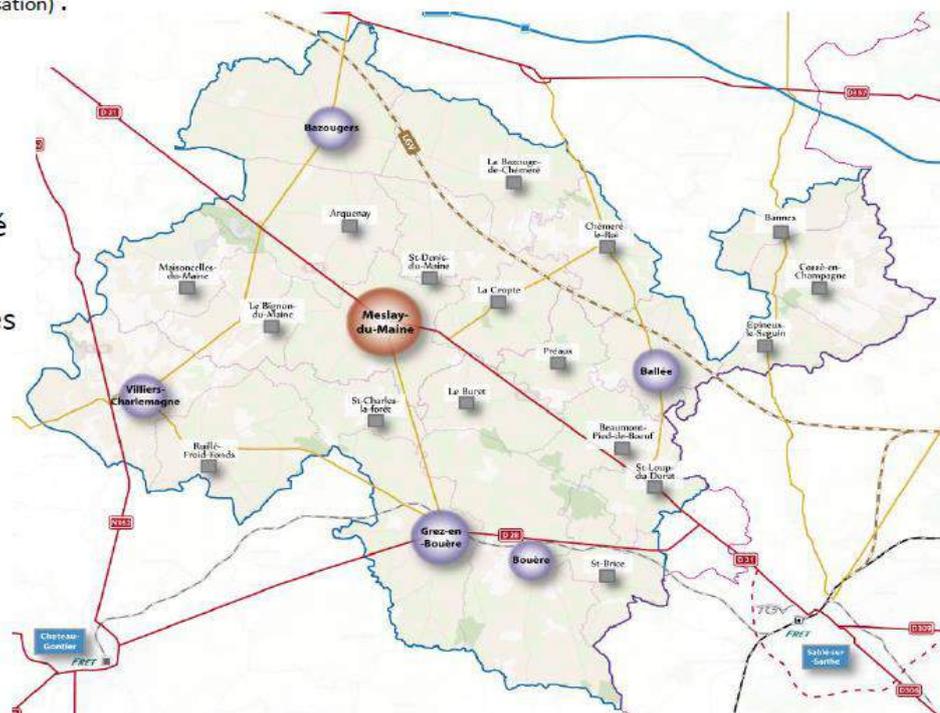
## Synthèse du projet de SCoT

### 4 - Sur le thème de l'organisation du développement urbain

#### L'armature urbaine (hiérarchisation) :

#### Document graphique n°1 : l'armature urbaine territoriale

-  1 pôle structurant
-  5 pôles de proximité
-  17 autres communes
-  Autoroute
-  Axe routier principal
-  Réseau ferré voyageur
-  Réseau ferré FRET
-  LGV en construction



15

## Synthèse du projet de SCoT

### 4 - Sur le thème de l'organisation du développement urbain



#### 1 pôle structurant :

Conforter les fonctions urbaines centrales.

30 % des nouveaux logements.

36 % de l'offre foncière pour le développement économique.

Surfaces commerciales > 1 000 m<sup>2</sup>...

**Densité et mixité urbaines plus fortes.**



#### 5 pôles de proximité :

Conforter l'offre urbaine de proximité (complémentarité avec Meslay).

64 % de l'offre foncière pour le développement économique.

Surfaces commerciales entre 300 et 1 000 m<sup>2</sup>...

**Densité et mixité urbaines renforcées.**



#### 17 autres communes :

Offre maîtrisée en termes d'habitat (35 % des nouveaux logements contre 41 % entre 2002 et 2013).

Maintien de l'offre de proximité (équipements, services).

Commerces < 300 m<sup>2</sup>...

**Densité et mixité urbaines moins fortes (caractère rural préservé).**

16

## Synthèse du projet de SCoT

### 5 - Les objectifs quantifiés du projet de SCoT

**+ 3 400 habitants sur 20 ans** (de l'ordre de 17 200 habitants)

+ 1,11 % par an

**+ 2 200 logements sur 20 ans** dont :

700 logements pour les besoins endogènes (renouvellement du parc lié à des démolitions, des restructurations du bâti existant ; desserrement des ménages lié au vieillissement, à la décohabitation, à l'augmentation des familles monoparentales)

1 500 pour l'accueil de populations nouvelles

**+ 800 emplois sur 20 ans** (+ 40 emplois par an en moyenne)

(+ 11 emplois par an en moyenne entre 1999 et 2011)

Hypothèse = stabilisation du taux d'emploi (0,67 actuellement)

Taux d'emploi = rapport entre le nombre d'emplois et le nombre d'actifs occupés (15 à 64 ans) résidant sur le territoire du SCoT

**212 hectares programmés sur 20 ans** (habitat, économie, commerce)

17

## Synthèse du projet de SCoT

### 6 - Sur le thème de la programmation économique et commerciale

#### Maintenir un tissu économique local diversifié :

Le SCoT recommande le développement de nouvelles branches d'activités :

- les **activités tertiaires** (peu consommatrices d'espace et conciliables avec les enjeux de préservation de l'environnement) ;
- **l'économie résidentielle** (services à la personne créateurs d'emplois qui peuvent s'intégrer dans le tissu urbain existant) ;
- les activités liées aux **nouvelles technologies**, à la **communication** ;
- les **activités liées à l'environnement** (développement des énergies renouvelables...);
- les activités de **diversification de la profession agricole** (vente directe, accueil à la ferme...);
- **l'économie forestière** (ressource énergétique...).

18

## Synthèse du projet de SCoT

### 6 - Sur le thème de la programmation économique et commerciale

#### Maintenir la dynamique agricole du territoire :

- Limiter l'impact des projets d'urbanisation sur l'activité agricole.
- Préserver les activités agricoles en interdisant le mitage urbain.

#### S'appuyer sur le potentiel naturel et patrimonial du territoire pour développer l'activité touristique :

Le SCoT recommande :

- D'améliorer voire de développer l'offre hôtelière du territoire.
- De poursuivre les actions de développement menées à l'échelle du Territoire d'Accueil Touristique du Sud-Mayenne.

19

## Synthèse du projet de SCoT

### 6 - Sur le thème de la programmation économique et commerciale

#### Des localisations préférentielles des commerces :

La priorité = maintien des commerces en centre-ville et en centre-bourg.

Le SCoT autorise le développement du « Grand Commerce » sur la commune de Meslay-du-Maine.

Niveau d'offre commerciale	Communes concernées	Développement autorisé pour les pôles existants ou/et pour les nouveaux pôles (par commerce et en m <sup>2</sup> de surface de vente)	Secteur urbain concerné
Offre de proximité	Toutes les communes.	Moins de 300 m <sup>2</sup> par commerce.	Centralité communale et enveloppe urbaine, hors zones d'activités.
Offre intermédiaire	Meslay-du-Maine et pôles de proximité.	Entre 300 et 1000 m <sup>2</sup> par commerce, à l'exclusion des structures commerciales déjà existantes ou/et des reconversions.  Possibilité d'extension (jusqu'à 1000 m <sup>2</sup> pour les pôles de proximité et au-delà de 1000 m <sup>2</sup> uniquement pour Meslay-du-Maine), tout en garantissant l'offre de stationnement des structures commerciales futures et déjà existantes sur l'ensemble de la durée du SCoT.	Centralité communale et enveloppe urbaine (zones urbaines et à urbaniser).
Offre en pôle structurant	Meslay-du-Maine.	Toute surface de vente. Extension des commerces de + de 1000 m <sup>2</sup> autorisée.	Zone commerciale existante.

20

## Synthèse du projet de SCoT

### 7 - Sur le thème de la programmation du développement résidentiel

Le SCoT fixe pour objectif la production de l'ordre de **2 200 logements** au cours des 20 prochaines années.

La programmation de nouveaux logements devra ainsi être accentuée sur les polarités (64,5 % contre 58,9 % constatés entre 2002 et 2013).



1 pôle structurant : **660 logements**



5 pôles de proximité : **760 logements**



17 autres communes : **780 logements**

➔ Intégration du détail par commune de la programmation résidentielle (logements) dans le Rapport de présentation du SCoT à titre indicatif :

	Sur l'ensemble de la commune				En extension de l'urbanisation autorisée	
	Nombre de logements sur 20 ans	Dont 20% dans le tissu urbain	Dont 80% en extension du tissu urbain	Logements aidés	Objectif cible moyen de densité, en nb de logements par ha	Surface maximale autorisée (en hectares)
<b>Meslay-du-Maine</b>	660	132	528	36	<b>15</b>	35,0
Ballée	140	28	112	36	14	8,0
Bazougers	170	34	136		14	9,6
Bouère	140	28	112		14	8,0
Grez-en-Bouère	140	28	112		14	8,0
Villiers-Charlemagne	170	34	136		14	9,6
Arquenay	80	16	64		13	4,8
Saint-Brice	80	16	64	13	4,8	
Maisoncelles-du-Maine	80	16	64	13	4,8	
Ruillé-Froid-Fonds	80	16	64	13	4,8	
Saint-Denis-du-Maine	60	12	48	12	4,0	
Saint-Loup-du-Dorat	60	12	48	12	4,0	
La Bazouge-de-Chemeré	50	10	40	12	3,4	

22

	Sur l'ensemble de la commune				En extension de l'urbanisation autorisée	
	Nombre de logements sur 20 ans	Dont 20% dans le tissu urbain	Dont 80% en extension du tissu urbain	Logements aidés	Objectif cible moyen de densité, en nb de logements par ha	Surface maximale autorisée (en hectares)
Cossé-en-Champagne	50	10	40	36	12	3,4
Le Bignon-du-Maine	50	10	40		12	3,4
Épineux-le-Seguain	40	8	32		12	2,6
Chemeré-le-Roi	30	6	24		12	2,0
Le Buret	20	4	16		12	1,4
Saint-Charles-la-Forêt	20	4	16		12	1,4
La Cropte	20	4	16		12	1,4
Préaux	20	4	16		12	1,4
Bannes	20	4	16		12	1,4
Beaumont-Pied-de-Boeuf	20	4	4		12	1,4
<b>Total SCoT</b>	<b>2200</b>	<b>440</b>	<b>1748</b>		<b>108</b>	
					<b>"Bonus" logements *</b>	<b>10</b>
					<b>Total</b>	<b>139</b>

<b>Pôle structurant</b>
<b>Pôle de proximité</b>
<b>Autre commune</b>

\* Mobilisables sous deux conditions cumulatives :

- L'ensemble de l'enveloppe foncière attribué pour les 10 prochaines années a été consommée.
- La commune a respecté les critères de densité fixés par le SCoT.

23

## Synthèse du projet de SCoT

### 7 - Sur le thème de la programmation du développement résidentiel

**Produire 108 logements locatifs sociaux sur 20 ans,**  
soit environ 5 % des nouveaux logements programmés dans le SCoT.  
La répartition territoriale de ces nouveaux logements est la suivante :

-  1 pôle structurant : **36 logements**
-  5 pôles de proximité : **36 logements**
-  17 autres communes : **36 logements**

**Développer une politique de suivi :**

Engager un **Programme Local de l'Habitat (PLH) communautaire**.

**Améliorer l'offre en équipements et services :**

Principe de **mutualisation des équipements**.

## Synthèse du projet de SCoT

### 8 - Sur le thème de la consommation de l'espace

**Diversifier la typologie des logements :**

Typologie recommandée:

	% logements en résidence (collectifs)	% logements individuels groupés
<b>Meslay-du-Maine</b>	<b>10%</b>	<b>10%</b>
<b>Pôles de proximité</b>	<b>10%</b>	<b>10%</b>
<b>Autres communes</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>

**Favoriser la réhabilitation dans le parc ancien :**

Le SCoT recommande la poursuite des actions concernant les questions de réhabilitation et de précarité énergétique à l'échelle de la Communauté de Communes.

## Synthèse du projet de SCoT

### 8 - Sur le thème de la consommation de l'espace

#### S'appuyer sur les pôles économiques existants :

Programmer une offre foncière nouvelle (extension de parcs d'activités existants) :

Commune	Extension urbaine à vocation activités à moyen terme (10 prochaines années) : zone AU à vocation économique et/ou commerciale dans les PLU	Extension urbaine à vocation activités à long terme (10 à 20 ans)
Meslay-du-Maine	15 ha	+ 10 ha, si besoin, à répartir en fonction de l'avancement des différents projets
Grez-en-Bouère / Bouère	8 ha / 2 ha	
Ballée	5 ha	
Villiers-Charlemagne	5,3 ha	
Bazougers	7 ha	
<b>Total SCoT</b>	<b>42,3 ha</b>	<b>10 ha</b>

Rechercher une plus grande densité dans les opérations d'aménagement de sites économiques.

## Synthèse du projet de SCoT

### 8 - Sur le thème de la consommation de l'espace

#### Optimiser les enveloppes urbaines existantes :

- Réaliser un inventaire des disponibilités et potentialités des enveloppes urbaines existantes.
- Rendre prioritaire le renouvellement urbain par rapport aux extensions urbaines.
- Réaliser 20 % de la programmation résidentielle dans les enveloppes urbaines existantes (soit de l'ordre de 440 logements).

## Synthèse du projet de SCoT

### 8 - Sur le thème de la consommation de l'espace

**Organiser les extensions urbaines résidentielles plus économes en foncier :**

- Favoriser les secteurs déjà équipés (transport, réseaux).
- Travailler sur la densité résidentielle (densité brute).

	Logements en extension urbaine sur 10 ans	Objectifs cibles moyens de densités résidentielles
<b>Meslay-du-Maine</b>	<i>264 logements</i>	<b>15 logements/ha</b>
<b>Pôles de proximité</b>	<i>304 logements</i>	<b>14 logements/ha</b>
<b>Arquenay/Saint-Brice/Maisoncelles-du-Maine/Ruillé-Froid-Fonds</b>	<i>128 logements</i>	<b>13 logements/ha</b>
<b>Autres communes</b>	<i>184 logements</i>	<b>12 logements/ha</b>

## Synthèse du projet de SCoT

### 8 - Sur le thème de la consommation de l'espace

**Organiser les extensions urbaines résidentielles plus économes en foncier :**

Limitier la consommation de nouveaux espaces.

	Enveloppe urbanisable autorisée à vocation habitat (en hectares)	
	Sur 10 ans	Sur 20 ans
<b>Meslay-du-Maine</b>	<b>17,5</b>	<b>35</b>
<b>Pôles de proximité</b>	<b>21,6</b>	<b>43,2</b>
<b>Autres communes</b>	<b>25,2</b>	<b>50,4</b>
<b>TOTAL SCoT</b>	<b>64,3</b>	<b>128,6</b>

Intégrer un « bonus », de l'ordre de 10 ha sur 20 ans, mobilisable sous 2 conditions cumulatives :

- L'ensemble de l'enveloppe foncière attribué pour les 10 prochaines années a été consommée.
- La commune a respecté les critères de densité fixés par le SCoT.

## Synthèse du projet de SCoT

### 8 - Sur le thème de la consommation de l'espace

#### Synthèse :

**Réduction de 31 %** de la consommation de l'espace au cours des 20 prochaines années.

Constat sur la consommation foncière entre 2001 et 2010		Objectif de réduction de la consommation foncière sur 20 ans	Programmation foncière du SCoT sur 20 ans		Affectations :		
					Logements	Equipements	Economie
En hectares		En %	En hectares				
Total	Par an		Total	Par an			
137,3	15,3	31	212	10,6	139	20	53



## Synthèse du projet de SCoT

### 8 - Sur le thème de la consommation de l'espace

#### Synthèse :

L'analyse détaillée de la consommation de l'espace révèle :

- Une réduction plus marquée pour le développement économique (près de 20 %).
- Pour le développement résidentiel, la réduction est plus modérée (de l'ordre de 10 %).

	Consommation foncière constatée entre 2001 et 2010 *		Programmation foncière du SCoT sur 20 ans	
	Nombre total d'hectares	En hectare par an	Nombre total d'hectares	En hectare par an
<b>Habitat</b> (logement,s équipements)	80,1	8,9	159,0	8,0
<b>Développement économique</b>	28,5	3,2	53,0	2,6
<b>Total</b>	108,6	12,1	212	10,6

\* Hors foncier consommé par les activités agricoles, équinés et les carrières. Le constat porte ainsi uniquement sur les zones d'activités industrielles et artisanales, et sur les zones de commerces.

## Synthèse du projet de SCoT

### 9 - Sur le thème de la mobilité

#### Renforcer les transports collectifs :

Des réflexions seront à engager avec le Conseil Général (lignes du réseau Pégase) afin d'**améliorer la qualité de l'offre** en transports collectifs sur le territoire.

L'amélioration de l'offre pourra s'appuyer sur :

- l'amélioration de lignes régulières (itinéraires, temps de parcours, horaires pour les déplacements domicile/travail) ;
- le renforcement de la desserte vers les gares de Laval et Sablé-sur-Sarthe ;
- la promotion des services de transport à la demande (Petit Pégase en particulier) ;
- le développement d'une offre à destination des jeunes.

32

## Synthèse du projet de SCoT

### 9 - Sur le thème de la mobilité

#### Favoriser le covoiturage :



Des aires de covoiturage seront développées sur le territoire en cohérence avec le **futur schéma départemental du covoiturage**.

**L'aménagement d'aires de covoiturage** sera possible dans le tissu urbain existant ainsi qu'en dehors des enveloppes urbaines existantes.



## Synthèse du projet de SCoT

### 9 - Sur le thème de la mobilité

**Encourager le développement des modes « doux » de déplacement (vélo, marche) :**

Le SCoT recommande le développement d'un **maillage complet en chemins de randonnées** à l'échelle du Pays de Meslay-Grez en lien avec les territoires voisins.

Le SCoT recommande la **réalisation de zones de stationnement pour les vélos** à proximité des principaux arrêts (existants et futurs) de transports collectifs du territoire.

## Synthèse du projet de SCoT

### 9 - Sur le thème de la mobilité

**Améliorer la desserte routière du territoire :**

L'**amélioration** et la **sécurisation des déplacements** devront être recherchées par des aménagements ou des contournements.

Par exemple, sécurisation des traversées de Saint-Loup-du-Dorat (RD 21), Ballée (RD 24) et Chémeré-le-Roi (RD 24) et réflexions à mener sur d'éventuels contournements routiers.

(Plan de circulation, jalonnement, entrées de ville et de village, réduction des vitesses).

## Synthèse du projet de SCoT

### 10 - Le suivi de la mise en œuvre du SCoT

Conformément à l'article L. 122-14 du Code de l'Urbanisme, modifié par la Loi Grenelle de juillet 2010, la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez doit « *procéder à une analyse des résultats de l'application du SCoT* » **au plus tard à l'expiration d'un délai de six ans** à compter de la délibération portant approbation du Schéma, et « *délibérer sur son maintien en vigueur ou sur sa mise en révision complète ou partielle* ».

Le SCoT intègre des modalités de suivi :

- **26 indicateurs de suivi.**



36

### Les prochaines étapes

#### Le planning prévisionnel



#### **Avril à juin 2015**

*Consultation des Personnes Publiques Associées (PPA)*

#### **Mai 2015**

*Présentation en CDPENAF (Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers)*

#### **Septembre / octobre 2015**

*Enquête publique (1 mois)*

#### **Fin 2015**

*Approbation du SCoT en Conseil Communautaire*

### AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

- La question de l'augmentation de la population sur 20 ans avec un taux de croissance à 1.1% est évoquée.
- Le Président rappelle que ce taux était de 1.5% au moment du PADD et qu'après différents échanges et concertations, il a été ramené à 1.1%, ce taux se voulant être ambitieux pour le développement du territoire (il a été de 1.1% pour la période 1999-2010).

### Décision du Conseil Communautaire

#### Rappel des faits :

La Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez s'est engagée dans la procédure d'élaboration du SCoT en 2011. Cet engagement s'est traduit par la délibération du 18 octobre 2011 fixant les objectifs et modalités de concertation à mettre en œuvre tout au long de la procédure.

Pour rappel, ces objectifs visaient à informer et à associer les élus locaux, les partenaires du territoire (Personnes Publiques Associées et Personnes Publiques Consultées ; représentants des élus locaux ; représentants de la profession agricole, des entreprises et associations locales intéressées et des chambres consulaires du territoire) ainsi que les habitants du Pays de Meslay-Grez. A cet effet, des outils de communication et des méthodes de concertation adaptés ont été proposés aux différents publics et partenaires associés tout au long de la procédure. Plusieurs types de réunions ont été proposés afin de favoriser l'avancement des travaux :

- des bureaux communautaires composés du président et des vice-présidents de la Communauté de Communes (choix des grandes orientations portant sur la démarche) ;
- des réunions de travail thématiques associant élus et partenaires ;
- des réunions territoriales (rencontre de chacune des 23 communes du SCoT).

Les élus locaux et les partenaires ont été associés aux travaux d'élaboration du diagnostic et de l'état initial de l'environnement. Le PADD a fait l'objet de réunions d'échanges avec les élus locaux organisées dans le cadre de commissions thématiques. Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) a été élaboré à la suite de commissions thématiques et de réunions d'association des représentants des services de l'Etat, de la Région, du Département, des Chambres Consulaires.

A l'issue de chaque phase, une réunion des Personnes Publiques Associées (PPA), à laquelle étaient conviés les maires du territoire et les élus du Conseil communautaire, a été organisée afin de leur faire part du contenu des documents en cours de production.

Chaque phase a en outre fait l'objet de la production d'une exposition itinérante proposée aux communes.

Des articles sur la démarche ont été régulièrement soumis aux communes pour insertion dans leur bulletin ou journal communal et site internet.

Des réunions publiques ont aussi été proposées au grand public, informé par voie de presse et panneaux lumineux. Ces réunions ont permis de présenter les points clés du diagnostic, du PADD et du DOO.

Enfin, le site internet de la Communauté de Communes s'est vu intégrer une rubrique « SCoT ». Tout au long de la démarche, les documents d'étape du SCoT ont été mis en ligne.

Le Porter à Connaissance des services de l'Etat a été mis à disposition du public dans les locaux de la Communauté de Communes tout au long de la procédure.

En termes de bilan comptable à la date du 20 mars 2015, on dénombre donc :

- 54 réunions au cours de la démarche d'élaboration du SCoT, dont 7 réunions de pilotage et de décision associant les élus de la Communauté de Communes, 45 réunions de travail et/ou d'échanges sur les travaux du SCoT associant les élus et les partenaires du territoire, 2 réunions d'information et d'échanges avec les habitants du territoire.
- De nombreux articles (presse ou bulletins intercommunaux) adressés aux élus et mis à disposition du grand public.
- Des rubriques « SCoT » sur le site internet de la Communauté de Communes tout au long de la démarche.

Il apparaît que les objectifs posés dans le cadre de la délibération fixant les modalités de concertation ont été atteints. Ces temps d'échanges et de travail ont ainsi permis d'amender les différentes versions du document proposé pour arrêt. Ce document est téléchargeable sur le site internet de la Communauté de Communes: <http://www.paysmeslaygrez.fr/>

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.
- Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L.121-1 et suivants, L.121-10 et suivants, L. 122-1 et suivants, L.300-2, R. 122-1 et suivants.
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2002-P-1204 du 28 juin 2002 portant fixation du périmètre du SCOT au Syndicat Intercommunal du Pays de Maine Angevin
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2003-P-2116 du 29 décembre 2003 transférant le périmètre du SCOT du Syndicat Intercommunal du Pays de Maine Angevin à la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez
- Vu la délibération du Conseil Communautaire du 18 octobre 2011 fixant les objectifs et modalités de concertation durant l'élaboration du SCoT.
- Vu le porter à connaissance de Monsieur le Préfet de Mayenne et sa note d'enjeux, remis à la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez en charge du SCoT le 08 février 2013.
- Considérant le débat au sein du Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez en date du 21 janvier 2014 portant sur les objectifs politiques du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).
- Vu l'exposé par le Président du bilan de la concertation engagée dès le début de la procédure d'élaboration du SCoT, qui s'est terminée le 20 mars 2015, et l'exposé du projet de SCoT soumis pour arrêt.

➤ **Après avoir entendu l'exposé ;**

**Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Approuve le bilan de la concertation mise en œuvre au cours de la procédure d'élaboration du SCoT, exposé de manière détaillée dans le dossier « Bilan de la concertation » joint au dossier de SCoT arrêté**
- **Arrête le projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Meslay-Grez, dans sa version jointe à la présente délibération et mise en ligne sur le site internet de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez**
- **Dit que la présente délibération et le projet de SCoT arrêté seront transmis, pour avis aux personnes et organismes associés et consultés à la démarche d'élaboration du SCoT, selon les dispositions de l'article L. 122-8 et L. 121-4 du Code de l'Urbanisme.**
- **Décide de la mise à enquête publique du projet de SCoT arrêté, dont le dossier comprendra le recueil des avis transmis à la Communauté de Communes dans un délai de 3 mois à compter de la transmission de la présente délibération et du projet de SCoT, conformément aux dispositions de l'article L.122-8 du Code de l'Urbanisme.**
- **Dit que conformément à l'article R. 122-9 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois au siège de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez, ainsi qu'au siège de ses 23 mairies.**
- **Autorise le Président à signer tous documents inhérents au présent dossier.**

## Dossier N°3 – Affaires financières

### DM N°1 BUDGET PRICIPAL

Dans le cadre du séjour ski, un adolescent inscrit au séjour n'a pas pu y participer pour cause maladie, justifié par certificat médical.

Afin de rembourser la participation financière de la famille encaissée avant le séjour,

- il convient de prévoir les crédits suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
678	Charges exceptionnelles divers		320,00€
022	Dépenses de fonctionnement imprévues		-320,00 €
<b>Total de la décision modificative n° 01/15</b>		<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
Pour mémoire Budget Primitif 2015		5 610 612.33 €	5 610 612.33 €
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>5 610 612.33 €</b>	<b>5 610 612.33 €</b>

### AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Valide la décision modificative numéro 1 du budget principal telle que présentée ci-dessus,
- Autorise le Président à signer tous documents inhérents aux présents dossiers.

**La séance est levée à 21h40**

**Procès-Verbal du conseil communautaire du 31 mars 2015 – signature par voie délibérative**

Communes	Nom	Prénom	Emargement
ARQUENAY	Langlois	Gustave	
BALLEE	Mersch	Emmanuel	
BALLEE	Hubert	Sébastien	
BANNES	Lavoué	Christian	
BEAUMONT PIED DE BŒUF	Gangnat	Pascal	
CHEMERE LE ROI	Besnier	Evelyne	
COSSE EN CHAMPAGNE	Herbert	Christian	
EPINEUX LE SEGUIN	Cottureau	Michel	
GREZ EN BOUERE	Lassalle	Jean-François	
GREZ EN BOUERE	Perthué	Evelyne	
GREZ EN BOUERE	Gaudin	Joseph	
LA BAZOUGE DE CHEMERE	Legeay	Franck	
LA CROPTÉ	Lambert	Paul	
LE BIGNON DU MAINE	Bellay	Jean-Louis	
LE BURET	Metereau	Elisabeth	
MAISONCELLES DU MAINE	Gendron	Didier	
MESLAY DU MAINE	Launay	Noëlle	
MESLAY DU MAINE	Poulain	Jean-Marc	
MESLAY DU MAINE	Gautier	Huguette	
MESLAY DU MAINE	Bordier	Pierre	
MESLAY DU MAINE	Boulay	Christian	
MESLAY DU MAINE	Brault	Jacques	
MESLAY DU MAINE	Taunais	Maryse	
PREAUX	Foucault	Roland	
RUILLE FROID FONDS	Chauvin	Christophe	
SAINT BRICE	Boisseau	André	
ST CHARLES LA FORET	Abafour	Michel	
ST DENIS DU MAINE	Boizard	Bernard	
ST LOUP DU DORAT	Bréhin	Jean-Claude	
VILLIERS CHARLEMAGNE	Buchot	André	